

# Créer et faire vivre un S1 du SNES-FSU, mode d'emploi



## Un syndicat présent à tous les niveaux

**S1= l'ensemble des syndiqué-e-s d'un établissement**

**S2= la section départementale** : à contacter notamment pour demander l'animation d'une heure de vie syndicale dans votre établissement, ou pour toute question ou problème relatif à votre établissement

Secrétaire départemental : JP CLOT  
Secrétaire départemental adjoint : D. GIAUFER  
S2 06 : 264 bd de la Madeleine 06000 NICE / 04-97-11-81-53 / [s2-06@nice.snes.edu](mailto:s2-06@nice.snes.edu)

**S3= la section académique** : à contacter notamment pour toute question individuelle de carrière

Secrétaire général : A. GALAN  
Secrétaires généraux adjoints : F. LANGOUREAU, JP LAUGIER, R. GHIS

S3 de Nice : : 264 bd de la Madeleine 06000 NICE / 04-97-11-81-53 / [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu)  
Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/snesnice/>  
Twitter : @SNES\_FSU\_Nice

**S4 = le SNES national**

Secrétaires généraux :  
▀ **Frédérique Rolet**, secrétaire générale, porte-parole du SNES-FSU  
▀ **Benoit Teste**, secrétaire général adjoint  
▀ **Valérie Sipahimalani**, secrétaire générale adjointe  
▀ **Xavier Marand**, secrétaire général adjoint

46 avened'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.  
Le site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) Consulter en particulier la rubrique « qui fait quoi » pour obtenir le contact de chaque secteur (CPE, CO-PSY, AED, stagiaires, non-titulaires...).

## Créer et faire vivre une section syndicale

Dans deux tiers des établissements en France, il y a un-e correspondant-e ou un-e représentant-e du SNES-FSU. Pourquoi pas dans le vôtre ?!

**Une section du SNES-FSU à quoi ça sert ?**

Une section syndicale sert à se rassembler et à coordonner l'action des personnels de l'établissement autour de valeurs et d'objectifs communs, à discuter de la situation de l'établissement et de la profession, à élaborer des revendications et à réfléchir sur la manière dont il faut les porter, tant au niveau local que national.

Organiser une section, c'est donc sortir de l'isolement, agir ensemble en créant du lien entre nous hors du cadre institutionnel et sur la base de revendications sociales. Toutes choses absolument indispensables !

**C'est grâce à une implantation dans la plupart des établissements que le SNES-FSU peut être véritablement représentatif de la profession, au contact des réalités du métier et en prise avec les revendications des personnels. Le syndicat, c'est l'unité des personnels face à leur employeur, pour la défense individuelle et collective de leurs intérêts matériels et moraux. En tant que fonctionnaires, ces intérêts ont partie liée avec l'intérêt général au nom duquel nous servons.**

## ON COMPTE SUR VOUS !

## Le VRAI/FAUX du S1

« Un secrétaire de S1 doit être un militant chevronné capable de répondre aux questions que se posent les collègues. »

**FAUX**

pour au moins deux raisons:

- le syndicalisme n'est pas l'affaire de spécialistes, il est d'abord l'expression des réalités que vivent les personnels : vous êtes professeur, CPE, AED, vous en savez donc bien assez des réalités de l'exercice du métier pour représenter les collègues, reste à avoir un peu d'énergie militante pour organiser tout cela.
- le SNES-FSU organise des stages de formation syndicale sur tous les sujets que vous souhaitez approfondir, et certains sont plus particulièrement destinés aux s1: comment militer dans un établissement, quels sont les principaux droits et devoirs des enseignants, comment penser le système éducatif, ...etc.

« Si je suis S1, je vais être tout le temps sollicité par les collègues. »

**VRAI**

VRAI car les collègues souhaitent souvent avoir du soutien, en particulier face au chef d'établissement, c'est souvent sur ce point précis que la tâche de s1 est délicate.

**FAUX**

et :

FAUX car dans chaque département, académie, au national, le SNES-FSU répond directement aux questions que se posent les collègues: être représentant du SNES dans son établissement peut donc se limiter à orienter les collègues vers ces permanences (S2, S3) qui seront source de conseils. Y compris quand un collègue vous sollicite sur une situation locale, il ne faut pas hésiter à demander vous même de l'aide.

FAUX, enfin, car il faut s'efforcer de fonctionner en collectif de S1 : le S1 n'est pas forcément une seule personne qui organise toute la vie syndicale de l'établissement, on peut répartir la tâche entre

plusieurs collègues et mettre en place une équipe d'animation SNES-FSU dans l'établissement.

« Si je suis s1, je vais être mal vu par le chef d'établissement. »

**FAUX**

- un chef d'établissement a tout intérêt à avoir des interlocuteurs et en général il le sait
- Si vous organisez une section syndicale, il n'y a pas de « déclaration » à faire auprès de votre chef d'établissement: ainsi, la fonction de « correspondant » du SNES peut éventuellement rester une information à usage interne
- le statut du délégué syndical que nous demandons n'existe certes pas, mais vous pouvez compter sur le soutien actif des militants du SNES-FSU en cas de problèmes.

« Si je suis S1, je dois participer à toutes les actions du SNES-FSU, y compris celles avec lesquelles je ne suis pas d'accord. »

**VRAI**

et

**FAUX**

: en tant que représentant du SNES-FSU, j'adhère à certaines valeurs et aux grandes orientations portées par mon syndicat. Mais un représentant du SNES-FSU reste un collègue parmi les autres. Par exemple, si le SNES-FSU appelle à la grève, il est courant que le S1 y participe, bien sûr, mais chacun garde sa liberté d'appréciation. Même chose sur les heures supplémentaires : il serait mieux de ne pas en accepter au delà de la 1<sup>o</sup> car le SNES-FSU défend les créations de postes, mais les circonstances du service et personnelles peuvent expliquer que certains en prennent. D'autre part, le SNES-FSU s'est construit sur la base d'une démocratie interne et pluraliste, qui permet à des courants de pensée (ou tendances) qui se reconnaissent dans les grands principes du SNES-FSU mais qui ont des analyses et/ou des propositions d'actions différentes, de s'exprimer et de faire valoir leurs points de vue. Pas de pensée unique au SNES-FSU donc !

## Il n'y a pas de S1 dans mon établissement : comment démarrer ?

**Ce n'est pas si compliqué et vous pouvez être aidé !**

1. Contactez la section départementale qui vous fournira du matériel, vous indiquera quels collègues de votre établissement sont syndiqués, quel(le) militant(e) vous pouvez solliciter pour vous aider et organiser une réunion, etc.
2. Organisez une première réunion par voie d'affichage et invitations dans les casiers, avec l'aide et la participation d'un-e militant-e de la section départementale.
3. Demandez au chef d'établissement un casier pour le courrier SNES-FSU, un panneau d'affichage en salle des profs : c'est de droit.
4. Vous allez recevoir un peu plus de courriels et de publications que les « simples » syndiqué-e-s, ces publications sont réalisées dans le but de vous aider, de vous demander des remontées ou de vous suggérer des pistes d'actions.

Sachez aussi que le SNES-FSU organise des stages de formation syndicale destinés à aider à

l'animation de la vie syndicale dans l'établissement. Renseignez-vous auprès de votre S2 ou S3.

**Au sein du S1, on peut distinguer plusieurs fonctions :**

- **Le ou la secrétaire :** c'est la personne qui représente la section dans l'établissement. Parfois ce rôle est pris en charge par une équipe qui se répartit les différentes tâches (informations, coordination, réunions, panneau syndical, etc).
- **Le ou la trésorier-e :** c'est lui ou elle qui collecte les cotisations en cours d'année et les envoie au S3, qui relance les collègues pour qu'ils adhèrent ...
- **Le ou la correspondant-e :** il ou elle fait le relai entre le SNES-FSU et l'établissement, en se chargeant au minimum d'afficher les informations sur le panneau syndical.

**Cette répartition « idéale » des tâches peut être, en fonction des situations locales, réalisée indistinctement par tous les membres de la section d'établissement.**

## Je suis S1, qu'est ce que le SNES-FSU attend de moi ?

**Niveau 1 (le B-A-BA ou le s1 qui fonctionne déjà pas si mal) :** l'affichage de ce qui vous est envoyé par le SNES, la remontée d'informations quand vous êtes sollicités (remontée d'un taux de grévistes, infos sur votre DG, infos au S2 quand il y a un événement particulier dans votre établissement), l'orientation des collègues vers les permanences du SNES-FSU, l'incitation des collègues à aller voter en période d'élections professionnelles (les prochaines : en décembre 2018), le relais des principaux mots d'ordre du SNES.

**Niveau 2 (le S1 qui fonctionne déjà très bien) :** le B-A BA + l'organisation régulière d'une heure

d'information syndicale (avec éventuellement venue d'un militant du SNES-FSU pour l'animer), l'organisation des votes internes SNES et FSU, l'organisation d'heures syndicales avant et après chaque CA, pour préparer les interventions qui y seront faites (même si le s1 n'est pas forcément en tant que tel au CA) et faire un compte-rendu.

**Niveau 3 (le super s1) :** la participation aux réunions et à des stages organisés au niveau du département et de l'académie, la réunion des collègues sur les problématiques locales mais aussi nationales, le relais actif et la mobilisation des collègues autour des mots d'ordre nationaux, la remontée régulière et précise d'informations sur « l'état d'esprit » des collègues, leur mobilisation, la défense des collègues face à leur chef d'établissement (accompagnement individuel des collègues, demande régulière d'audience auprès du chef d'établissement pour évoquer les problèmes du collège ou du lycée).

## Des outils pour vous aider à militer

### La formation syndicale : un droit à utiliser !

Le S3 et le S4 organisent des stages sur l'ensemble des sujets qui touchent à nos métiers, des stages pour échanger des idées, pour militer dans son établissement.

**En 2016-2017, le SNES-FSU de Nice a organisé des stages sur :** le collège, les langues vivantes, la technologie, militer dans un établissement, le "new management", le PPCR, les AED, les CO-PSY, les CPE, les professeur-e-s documentalistes, les non-titulaires, etc.

L'autorisation d'absence pour un stage de formation syndicale est de droit à condition d'avoir déposé sa demande au moins 1 mois à l'avance. Le modèle d'autorisation d'absence, à remettre au secrétariat de son établissement, peut être téléchargé sur le site du SNES-FSU de Nice. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation. Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, alertez le S3 !

### Les outils de communication et les publications :

En plus des publications adressées à tous les syndiqué-e-s (*l'US*, *l'US Mag*, le *Nice SNES*, etc.) les membres de la section d'établissement du SNES-FSU ont accès à des outils spécifiques :

- **Le courrier de S1** : Publication réservée aux responsables du SNES-FSU dans les établissements, le courrier de S1 donne des compléments d'information sur les sujets d'actualité, des outils pour animer la section d'établissement, des affiches... En moyenne 6 numéros par an, sur la rentrée, le CA, les mutations, etc.
- **Le Mémento du secrétaire de S1** : version papier et en en ligne, il contient toutes les informations concernant la vie du S1, le CA, les réglementations, toutes les réponses aux questions des collègues sur leur situation, leurs droits, leurs obligations...

- **La rubrique "espace militants" du site national :**

<http://www.snes.edu/Bienvenue.html>

Un espace pour trouver des infos ou du matériel : tracts, affiches, courriers du S1, liste des adhérent-e-s...

- **La liste des S1** : liste de diffusion à laquelle tous les S1 de l'académie peuvent demander à être abonnés. Elle permet d'échanger sur des situations, d'obtenir des conseils, de mutualiser des documents... Ecrire à [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) pour s'inscrire.

### Le conseil syndical : qu'ès acquo ?

Le conseil syndical académique (CSA) est une instance académique constituée de l'ensemble des membres de la Commission Administrative Académique (CAA) plus des S1 des établissements. Il s'agit en quelque sorte du « parlement » du SNES-FSU qui mandate les militant-e-s élu-e-s à la CA Nationale (CAN). Il est traditionnellement organisé entre 4 et 5 CSA par année scolaire. Le CSA permet au S3 de donner des informations aux responsables d'établissements, qui peuvent ensuite les utiliser pour l'animation de leurs heures d'informations syndicales. A contrario, il permet une remontée des situations et des questions du terrain vers les responsables académiques. Pour que vive la démocratie au sein du SNES-FSU, la participation des S1 à cette instance est donc essentielle !

## L'adhésion: parlons-en !

**Adhérer, c'est choisir de participer à l'action du SNES-FSU. Ces cotisations sont l'unique source de financement de notre syndicat. C'est aussi l'assurance de son indépendance. Il est donc important que le S1 se mobilise sur cette question** en rappelant qu'être adhérent-e du SNES-FSU, c'est soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels, c'est permettre au syndicat de continuer à être le porte-parole de la profession tout comme d'être à la pointe de la défense des droits de chacun-e. La cotisation syndicale peut être payée en 10 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, les 2/3 donnant en effet lieu à un crédit d'impôts.